



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2010
Français
Original : espagnol

Soixante-cinquième session

Points 10, 15, 18, 24, 25, 33, 42, 70 et 74
de l'ordre du jour

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

Culture de paix

Questions de politique macroéconomique

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Prévention des conflits armés

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Rapport de la Cour internationale de Justice

Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 5 novembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du discours prononcé le 3 novembre 2010 par M^{me} Laura Chinchilla Miranda, Présidente de la République du Costa Rica, au sujet de la violation par le Nicaragua de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Costa Rica (voir annexe I) ainsi qu'un récapitulatif, actualisé le 5 novembre 2010, des faits récents ayant trait au différend en question (voir annexe II).



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme documents de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 15, 18, 24, 25, 33, 42, 70 et 74 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Eduardo **Ulibarri**

**Annexe I à la lettre datée du 5 novembre 2010
adressée au Secrétaire général par le Représentant
permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Message de M^{me} Laura Chinchilla Miranda,
Présidente du Costa Rica, en réponse à la violation
par le Nicaragua de l'intégrité territoriale
et de la souveraineté du Costa Rica**

**(Chaîne nationale de radio et de télévision, le 3 novembre 2010
à 20 heures)**

Chers compatriotes,

Nous sommes un pays de paix; c'est ce qui nous distingue de l'ensemble des nations et ce à quoi nous nous sommes le plus fermement attachés tout au long de notre histoire.

Notre décision unilatérale d'abolir l'armée nous a permis de réaliser un investissement social majeur et de parvenir ainsi à une plus grande paix sociale. Cependant, face à des situations comme celle de ces derniers jours à la frontière avec le Nicaragua, nous sommes mis au défi de respecter notre tradition de paix.

Les forces armées nicaraguayennes ont fait une incursion sur le sol costaricien – sur l'île de Calero, dans la province de Limón – qu'elles occupent toujours à l'heure actuelle. Elles y ont installé des camps militaires et dressé le drapeau nicaraguayen, et ont détruit la forêt d'une zone protégée, où elles ont déversé des sédiments, causant d'importants dégâts pour l'environnement. Ces actes ne constituent ni plus ni moins qu'une grave violation de notre souveraineté ainsi que de l'intégrité de notre territoire et de notre patrimoine naturel.

Les arguments avancés dans le feu de l'action par la partie nicaraguayenne, qui visent à semer le doute quant au tracé des frontières, ne sont que paroles sans fondement.

Les cartes géographiques des deux nations montrent clairement la délimitation des territoires; les terres envahies sont nôtres. Le Nicaragua ignore de manière flagrante le Traité Cañas-Jerez. Je le répète, ces terres sont costariciennes.

Nous nous trouvons face à l'immense défi de devoir réagir à cette agression avec prudence et bon sens.

Mais que l'on ne s'y méprenne pas, nous continuerons d'agir avec fermeté et lutterons pour que justice soit faite. C'est là notre force : la force de la raison et non celle des armes.

Nous ne pouvons nous laisser emporter par la profonde indignation que suscite en nous cette agression non méritée. Nos instruments sont le dialogue et le droit international, et c'est à eux que nous recourons. Nous avons donc fait appel à l'Organisation des États américains pour faire entendre nos arguments et commencer la lutte qui nous attend au sein des instances internationales. Nous garantirons la protection de notre souveraineté et de notre environnement.

À nos frères et sœurs nicaraguayens, en particulier ceux qui vivent parmi nous, nous réaffirmons notre affection et notre engagement en faveur du respect et de la coexistence pacifique.

Chers compatriotes, aujourd'hui plus que jamais, nous devons rester unis face à cette agression et à cette provocation qui nous mettent à l'épreuve. Nous devons rester sereins mais fermes malgré l'indignation que nous inspirent ces actes. Ayez confiance et foi en l'efficacité de l'action qu'a entreprise le Gouvernement pour défendre notre patrimoine naturel et notre souveraineté.

Nous défendons notre droit de vivre en paix.

Bonsoir.

**Annexe II à la lettre datée du 5 novembre 2010
adressée au Secrétaire général par le Représentant
permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Violation par le Nicaragua de l'intégrité territoriale
et de la souveraineté du Costa Rica**

Récapitulatif des faits récents (actualisé le 5 novembre 2010)

Le Gouvernement du Nicaragua a violé l'intégrité territoriale et la souveraineté du Costa Rica et mené des interventions répétées au détriment de l'environnement dans le bassin fluvial de San Juan. À l'heure actuelle, les troupes nicaraguayennes demeurent sur l'île de Calero, territoire costaricien, reconnu comme tel par la cartographie officielle tant du Nicaragua que du Costa Rica. On trouvera ci-après un bref récapitulatif des faits récents ayant trait à cette affaire.

25 août 2009 : le journal nicaraguayen *La Prensa* publie les déclarations de Virgilio Silva, Chef de l'Autorité portuaire nationale du Nicaragua, faisant part de l'intention de son pays de dévier 1 700 mètres cubes par seconde du flux actuel du Colorado (entièrement costaricien) vers le San Juan (dont les eaux sont nicaraguayennes, mais dont le Costa Rica peut librement faire usage à des fins civiles). Le Colorado borde l'île de Calero, elle aussi costaricienne. Des déclarations similaires ont été attribuées par l'agence de presse AP à Edén Pastora, responsable du projet de dragage.

27 août 2009 : à la suite des déclarations susmentionnées, le Ministre costaricien des affaires étrangères, Bruno Stagno, adresse à son homologue nicaraguayen, Samuel Santos, la note DM-637-09 où il rappelle que, conformément au droit international et aux instruments pertinents (en particulier la sentence arbitrale rendue par le juge Cleveland en 1888 et la décision de la Cour internationale de Justice du 13 juillet 2009), le Nicaragua n'est pas autorisé à entreprendre des travaux d'« amélioration » sur le San Juan si ceux-ci sont susceptibles de causer des dégâts au territoire costaricien ou d'avoir une incidence sur les droits de navigation du Costa Rica sur le fleuve. Il y demande en outre au Nicaragua de lui transmettre les études démontrant que le projet de dragage ne nuirait pas au Costa Rica. Le Nicaragua n'a pas répondu à cette note.

12 juillet 2010 : en réaction à l'annonce du démarrage des travaux de dragage, le Ministre des affaires étrangères costaricien par intérim, Carlos Roverssi, adresse au Ministre nicaraguayen des relations extérieures, Samuel Santos, la note DM-AM-156-10, où il demande une nouvelle fois au Nicaragua de présenter au Costa Rica les études prouvant que les travaux prévus n'auraient pas d'incidence sur le territoire costaricien et demande que les travaux soient suspendus. Cette note reste elle aussi sans réponse.

Octobre 2010 : les membres de la famille Reyes, titulaires de droits d'exploitation sur la propriété dite d'Aragón, située sur les îles de Portillos et Calero, ainsi que d'autres personnes parmi leurs voisins, informent les autorités costariciennes que des interventions sont effectuées sur le sol costaricien par Edén Pastora, responsable du dragage du San Juan, ainsi que par des militaires nicaraguayens. Se servant du prétexte des travaux de dragage, ils auraient pénétré

sur la propriété en question, en auraient expulsé la famille Reyes et auraient arrêté un certain nombre d'ouvriers.

18 octobre 2010 : un enseignant costaricien travaillant dans la région adresse à la Présidente du Costa Rica, Laura Chinchilla, une lettre dans laquelle il rapporte des faits similaires.

20 octobre 2010 : le Ministre costaricien de la sécurité publique, en coordination avec le Ministère des affaires étrangères, fait survoler la zone. Des photos et des vidéos révèlent que des équipements de dragage nicaraguayens ont été installés sur le San Juan, à quelques mètres des berges costariciennes, sur la propriété d'Aragón, et que des militaires nicaraguayens sont postés à cet endroit. Sont aussi rassemblés des éléments de preuve montrant qu'un conduit de plusieurs mètres de long, rattaché aux équipements de dragage, est utilisé pour déverser des sédiments sur la propriété d'Aragón, en territoire costaricien, et ce, sans autorisation.

21 octobre 2010 : face à de telles violations de la souveraineté du Costa Rica, le Gouvernement présente une note de protestation au Gouvernement nicaraguayen et ordonne que des agents de la police nationale et des fonctionnaires des Ministères des affaires étrangères et de l'environnement se rendent sur place pour évaluer la situation. Le Ministère des affaires étrangères convoque l'Ambassadeur du Nicaragua au Costa Rica et lui remet la note de protestation DM-412-10 qui ne reçoit pas de réponse immédiate.

22 octobre 2010 : des agents de la police nationale costaricienne constatent que le conduit qui déposait des sédiments sur la propriété d'Aragón a été retiré et déplacé vers les eaux du San Juan. Des militaires nicaraguayens sont vus à proximité des équipements de dragage. Des fonctionnaires du Département du Procureur et des Ministères des affaires étrangères, de la sécurité et de l'environnement constatent qu'une zone de 2 500 mètres carrés faisant partie du territoire costaricien a été recouverte de sédiments issus du dragage. Ils notent aussi que de nombreux arbres ont été coupés dans les environs, sur une zone d'environ deux hectares limitrophe de la lagune de Los Portillos.

23 octobre 2010 : la drague est retirée au moyen d'une remorque et déplacée sur la rive gauche du San Juan, en territoire nicaraguayen.

25 octobre 2010 : des agents de la police nationale et des fonctionnaires du Ministère de l'environnement effectuent une nouvelle visite sur l'île de Calero en vue de déterminer l'ampleur et le coût des dégâts causés à l'environnement. Ils constatent que le drapeau costaricien qui avait été planté par la police sur la propriété d'Aragón est toujours en place.

27 octobre 2010 : la note MRE/DVM/AJST/660/10/10, datée de la veille et signée de Manuel Coronel Kautz, Ministre nicaraguayen des relations extérieures par intérim, est présentée au Ministère des affaires étrangères du Costa Rica. L'auteur y rejette les affirmations figurant dans la note de protestation adressée par le Costa Rica le 21 octobre, affirme que les opérations de nettoyage du San Juan ont été effectuées en territoire nicaraguayen, s'élève contre ce qu'il qualifie de « violations répétées du territoire nicaraguayen par les troupes des forces armées costariciennes » et exige que de tels incidents ne se reproduisent plus (comme chacun sait, le Costa Rica n'a pas d'armée, mais dispose d'une police nationale). Il est par ailleurs indiqué dans la note que le Nicaragua continuera les travaux de

nettoyage du fleuve et défendra « les frontières et la souveraineté du Nicaragua ». La police nationale costaricienne procède à un nouveau survol de la zone et constate que la drague déplacée sur la rive gauche du San Juan fonctionne de nouveau. On observe à proximité, en territoire nicaraguayen, une nouvelle zone en forme de canal où les arbres ont été coupés. Ces éléments laissent à penser que le Nicaragua a l'intention de faire déboucher directement le San Juan sur la lagune de Los Portillos au moyen d'un canal artificiel, ce qui supposerait de priver le Costa Rica d'une part non négligeable de son territoire, à savoir la portion nord-est de l'île de Portillo.

31 octobre 2010 : un nouveau survol de la zone de la propriété d'Aragón montre que le drapeau costaricien en a été retiré. En revanche, le drapeau nicaraguayen a été planté en territoire costaricien près d'une zone d'habitation dépendant de la propriété. Un peu plus loin, des camps ont été installés à l'emplacement du dépôt de sédiment qui avait été déversé les jours précédents, sur le territoire costaricien, à l'aide du conduit rattaché aux équipements de dragage.

1^{er} novembre 2010 : la police costaricienne effectue un autre survol de la zone et repère au moins trois camps aménagés là où les sédiments avaient été déposés. À un autre endroit de la propriété, elle constate aussi la présence de membres de l'armée nicaraguayenne, certains d'entre eux pointant même leurs armes à feu en direction de l'aéronef costaricien. Dans l'après-midi, le Ministère des affaires étrangères du Costa Rica fait parvenir à l'Ambassadeur du Nicaragua la note DM-429-10, en réponse aux allégations figurant dans la note signée du Vice-Ministre des relations extérieures, Manuel Coronel Kautz, ainsi que la note DM-430-10, dans laquelle le Costa Rica s'élève contre l'invasion armée de son territoire et exige le retrait immédiat des troupes nicaraguayennes. Compte tenu de la gravité de la situation, le Costa Rica demande que soit convoqué le Conseil permanent de l'Organisation des États américains.

3 novembre 2010 : le Conseil permanent de l'Organisation des États américains se réunit et le Ministre costaricien des affaires étrangères, René Castro, expose l'affaire en s'appuyant sur des preuves dûment étayées. La Présidente Laura Chinchilla, s'exprimant sur la chaîne nationale de radio et de télévision, rappelle que le Costa Rica est un pays de paix dépourvu d'armée, rejette les arguments du Nicaragua, invite ses compatriotes à garder leur calme, souligne que le dialogue et le droit international sont les instruments auxquels recourt le pays, et redit aux Nicaraguayens (en particulier aux quelque 500 000 d'entre eux qui ont émigré au Costa Rica) son affection, son respect et son engagement en faveur de la coexistence pacifique.

4 novembre 2010 : le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, José Miguel Insulza, annonce qu'il va immédiatement effectuer une visite au Costa Rica et au Nicaragua. Le Ministre costaricien des affaires étrangères se félicite de cette visite. Le Conseil permanent de l'Organisation décide de se réunir à nouveau le 9 novembre.